

**FR**

**DÉCLARATION CONJOINTE**

Le comité consultatif mixte (CCM) de la société civile UE-Serbie figure parmi les instances mises en place dans le cadre de l’accord de stabilisation et d’association conclu entre l’Union européenne et la Serbie. Il permet aux organisations de la société civile (OSC) des deux parties de suivre les progrès de la Serbie sur la voie de l’adhésion à l’Union européenne et d’adopter des recommandations à l’attention du gouvernement serbe et des institutions de l’Union. Pour le CCM, la notion de société civile englobe les organisations d’employeurs, les syndicats et les autres parties économiques, sociales et civiques intéressées.

Il se compose de dix-huit membres, soit neuf pour chacune des parties, qui représentent le Comité économique et social européen (CESE) et la société civile serbe. Au cours de son mandat actuel, le CCM est coprésidé par **M. Laurenţiu Plosceanu**, membre du CESE, président de l’Association des entrepreneurs de construction de Roumanie (ARACO) et vice-président de l’Union générale des industriels de Roumanie (UGIR), et par **M. Boško Savković**, secrétaire général de l’Union des employeurs de Serbie.

La réunion s’est tenue en ligne. Le CCM a discuté de l’état actuel des relations entre l’UE et la Serbie et des négociations sur le processus d’adhésion à l’Union, du rapport 2020 de la Commission européenne sur la Serbie, ainsi que de la situation de la société civile en Serbie et de l’état de droit.

# **État d’avancement des relations entre l’UE et la Serbie et du processus d’adhésion**

## Le CCM note avec regret que, depuis la dernière réunion, la Serbie n’a ouvert aucun nouveau chapitre de négociation; les chapitres ouverts restent au nombre de 18 (dont deux provisoirement clôturés). Le CCM appelle une nouvelle fois les autorités serbes à redoubler d’efforts afin «de faire preuve de volonté politique et d’accélérer considérablement ses efforts de réforme ainsi que de produire des résultats concrets et tangibles»[[1]](#footnote-2) dans le domaine des «fondamentaux», tels que l’état de droit (chapitres 23 et 24) et le fonctionnement des institutions démocratiques, de l’administration publique et des réformes économiques.

## Le CCM félicite l’Union européenne pour le soutien apporté à la Serbie dans le contexte de la pandémie mondiale de COVID-19, notamment 93,4 millions d’euros au titre de l’aide bilatérale destinée à couvrir les besoins urgents en matière de santé et à la relance économique et sociale, 455 millions d’euros pour un train de mesures régional de relance économique et 1,7 milliard d’euros d’aide fourni à la région par la Banque européenne d’investissement. En outre, le CCM salue l’adoption par la Commission européenne d’une enveloppe de 70 millions d’euros au titre de l’IAP II en vue de contribuer à financer l’accès des partenaires des Balkans occidentaux aux vaccins contre la COVID-19 acquis par les États membres de l’UE, ce qui permettra à la Serbie de commencer à vacciner en même temps que les États membres de l’Union.

## Le CCM exhorte les institutions européennes et les États membres à continuer à manifester leur soutien à la politique d’élargissement de l’Union. À cet égard, les membres du CCM accueillent favorablement trois communications extrêmement importantes publiées par la Commission en 2020 (sur la méthodologie d’adhésion, la politique d’élargissement et un plan économique et d’investissement d’ensemble pour les Balkans occidentaux)[[2]](#footnote-3). En outre, le CCM invite l’actuelle présidence portugaise et la future présidence slovène du Conseil de l’UE à continuer d’insuffler un nouvel élan au processus d’élargissement et à organiser dès que possible la Conférence intergouvernementale (CIG) avec la Serbie, afin de discuter de la voie à suivre conformément à la nouvelle méthodologie en matière d’adhésion.

## Le CCM accueille favorablement le fait que les autorités serbes acceptent la méthodologie révisée et les encourage à poursuivre leurs efforts et leurs engagements en faveur de l’avenir européen de la Serbie et à démontrer clairement leur ferme volonté politique d’accélérer les réformes, en particulier en ce qui concerne l’ensemble des «fondamentaux». Il rappelle que les progrès réalisés concernant les «fondamentaux» dicteront le rythme général des négociations et souligne le rôle essentiel de la société civile dans leur mise en œuvre.

## Le CCM se félicite des tendances positives observées dans le secteur économique serbe et de la manière dont la Serbie a réagi à l’impact de la COVID-19 sur l’économie. La Serbie a mis en place un ensemble de mesures de soutien comprenant des facilités fiscales et des paiements directs, ainsi que des mesures visant à préserver la liquidité dans le secteur privé.

## Le CCM soutient le plan économique et d’investissement proposé, y compris la création d’un marché commun régional et le programme environnemental qui l’accompagne, étant donné que les efforts de restructuration de l’économie et les investissements dans la connectivité, le développement durable, l’énergie et la transformation numérique revêtent la plus grande importance pour le développement de la région. Il souligne toutefois que ce processus doit garantir la croissance économique ainsi que la prospérité et la sécurité sociale des citoyens serbes, et profiter véritablement à la population.

## Le CCM félicite les milieux d’affaires des Balkans occidentaux, le forum d’investissement de la chambre des six pays des Balkans occidentaux[[3]](#footnote-4), pour leur action en faveur d’un environnement plus favorable aux entreprises grâce à la coopération régionale et à la promotion de la région en tant que destination unique pour les investissements. Le CCM salue les efforts qu’ils déploient dans la mise en place d’initiatives visant à créer un espace économique régional dans les Balkans occidentaux, telles que le plan d’action pour un marché commun régional. Le forum d’investissement de la chambre des six pays des Balkans occidentaux a participé à l’élaboration du plan et contribue en permanence aux activités dans ce cadre. En outre, pendant la pandémie de COVID-19, la région a œuvré de concert pour mettre en place rapidement et efficacement des voies réservées aux points de passage frontaliers/communs essentiels, garantissant ainsi la libre circulation des marchandises tout au long de la crise. Le CCM se félicite de la mise en place des voies réservées, qui constitue un bon exemple de coopération encourageant la région à s’engager dans de nouvelles initiatives régionales visant à rapprocher les Balkans occidentaux du marché intérieur de l’UE. Le CCM invite les États membres de l’UE à entamer la mise en œuvre du plan d’action relatif au marché commun régional 2021-2026, qui permettra d’interconnecter les voies réservées des Balkans occidentaux et de l’UE afin d’améliorer encore le flux de marchandises de la région des Balkans occidentaux vers l’UE et inversement.

## Comme prévu dans sa déclaration de mars, le CCM prend acte des conclusions de l’OSCE/BIDDH selon lesquelles «les élections législatives en Serbie ont été menées de manière efficace, malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19», mais déplore également que, nonobstant le dialogue interpartis sous l’égide du Parlement européen et certaines améliorations apportées au processus électoral, «la prédominance du parti au pouvoir, y compris dans les médias, était préoccupante»[[4]](#footnote-5). Il invite les autorités serbes à traiter toutes les questions électorales en suspens, à redoubler d’efforts pour donner suite à l’ensemble des recommandations du BIDDH et à renforcer leur engagement dans la deuxième phase du dialogue entre les partis dans la perspective des élections annoncées de 2022.

## Le CCM fait part de son inquiétude concernant le fait que le nouveau parlement serbe ne peut refléter un véritable pluralisme sans réelle opposition au parti au pouvoir. Il réitère son appel en vue de faire cesser les «propos incendiaires à l’encontre des opposants politiques et des représentants d’autres institutions qui expriment des opinions politiques divergentes […] au cours du débat parlementaire»[[5]](#footnote-6). Ces circonstances renforcent l’importance cruciale et le rôle essentiel d’une société civile forte et active, laquelle doit disposer de l’espace et des conditions nécessaires pour faire entendre sa voix et être réellement prise en compte, notamment dans le cadre du contrôle parlementaire du pouvoir exécutif. Réunie au sein de plateformes plus vastes telles que la Convention nationale sur l’UE, la société civile est en mesure d’exercer une pression supplémentaire si le comportement des institutions étatiques s’écarte des objectifs affichés et des principes démocratiques.

## Le CCM encourage le ministère des droits de l’homme, des droits des minorités et du dialogue social récemment créé à formuler des propositions concrètes et espère que son action produira des résultats tangibles. En outre, il salue les efforts déployés par le nouveau gouvernement serbe en faveur de l’équilibre hommes-femmes, mais demande que des engagements plus spécifiques soient pris et que soit notamment adoptée la loi attendue de longue date sur l’égalité entre les femmes et les hommes, en tant que point de référence dans les négociations d’adhésion, visant à lutter contre la violence à caractère sexiste, l’incidence croissante des féminicides, l’écart de rémunération entre les hommes et les femmes et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

## Le CCM se félicite que les autorités serbes aient repris le dialogue avec le Kosovo mené grâce à la médiation de l’Union[[6]](#footnote-7) en vue de parvenir à s’entendre et, à terme, à conclure un accord global juridiquement contraignant ouvrant la voie à l’adhésion à l’Union européenne, et aient approuvé la déclaration de l’UE condamnant les autorités biélorusses pour la répression violente au lendemain de l’élection présidentielle d’août. Le CCM estime que des mesures plus cohérentes et plus fortes sont nécessaires dans le cadre des efforts visant à s’aligner progressivement sur la politique étrangère et de sécurité commune de l’UE.

## Le CCM invite une nouvelle fois les autorités serbes et la Commission à veiller à ce que toutes les informations pertinentes relatives au processus d’adhésion, y compris les rapports d’évaluation externe et les analyses d’experts, soient mises en temps utile à la disposition du public, ce qui permettra aux citoyens, aux journalistes, aux experts indépendants ou encore aux défenseurs des droits de l’homme serbes de participer au contrôle démocratique des processus de réforme menés par le gouvernement.

# **Rapport sur la Serbie**

## Le CCM se félicite du rapport 2020 de la Commission européenne sur la Serbie, prend note de la déclaration conjointe suite à la réunion du Conseil de stabilisation et d’association UE-Serbie du 17 décembre 2020 et attend avec intérêt le prochain rapport du Parlement européen sur la Serbie.

## Comme il l’a souligné dans ses précédentes déclarations, le CCM approuve les analyses concernant les progrès réalisés par la Serbie sur la voie de son adhésion, notamment les indicateurs économiques positifs, mais aussi concernant l’absence objective de progrès dans la lutte contre les problèmes liés à l’état de droit, les réformes de la justice et de l’administration publique, la liberté d’expression, le renforcement d’un véritable dialogue social, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée et l’aptitude générale de la Serbie à assumer les obligations découlant de son adhésion.

## Le CCM souligne la nécessité pour les autorités serbes de faire preuve d’un réel engagement et d’intensifier leurs efforts pour aligner la politique étrangère et les valeurs de la Serbie sur celles de l’Union européenne, tout en adoptant une rhétorique plus positive et en communiquant comme il se doit auprès des citoyens serbes en ce qui concerne le soutien financier considérable apporté par l’UE, ainsi que les avantages et les atouts de la voie menant à l’adhésion à l’Union européenne par opposition à d’autres partenariats avec des pays tiers. Il invite également les institutions de l’Union européenne à renforcer la visibilité de leur action en Serbie.

## Le CCM invite les autorités serbes à analyser attentivement le contenu du rapport et à établir une feuille de route claire pour leur action future. Il les appelle en outre à donner à la société civile les moyens de contribuer à la mise en œuvre efficace de cette feuille de route en adoptant la stratégie nationale et le plan d’action attendus de longue date de manière à créer un environnement favorable aux OSC, en recourant plus résolument et plus systématiquement à la Convention nationale sur l’UE et aux points de contact pour les OSC dans les institutions publiques et les collectivités locales autonomes.

## Les membres du CCM partagent le point de vue du CESE, formulé dans ses avis ainsi que dans les rapports de son groupe d’étude permanent sur les droits fondamentaux et l’état de droit, concernant l’importance du rapport 2020 sur l’état de droit, le mécanisme de rapport annuel sur l’état de droit et les droits fondamentaux dans tous les États membres de l’UE. Le CCM souligne que ce n’est qu’en prenant des mesures internes cohérentes pour s’attaquer aux problèmes qui se posent à cet égard au sein de l’UE et de ses États membres que l’Union pourra jouer un rôle de promoteur crédible et indéfectible de l’état de droit dans les négociations d’adhésion de la Serbie à l’UE.

# **État des lieux concernant les «fondamentaux» en Serbie**

## L’état de droit et la liberté d’expression, valeurs essentielles sur lesquelles repose l’Union européenne, étant au cœur même du processus d’élargissement et de celui de stabilisation et d’association, le CCM se félicite que l’ensemble des «fondamentaux» bénéficie d’une attention particulière dans la méthodologie révisée en matière d’élargissement et invite la Commission européenne et les États membres à aider la société serbe à aborder les éléments de capture de l’État recensés dans la communication de 2019 sur la politique d’élargissement de l’UE.

## Le CCM se félicite de l’adoption par les autorités serbes du plan d’action révisé concernant les chapitres 23 et 24 en juillet 2020, après avoir consulté les organisations de la société civile et reçu les observations de la Commission européenne, mais regrette que la version finale du document ne reprenne qu’un petit nombre des observations formulées par la société civile. Il se déclare en outre préoccupé par le fait que des observations concernant la dépolitisation de la justice et de la police ou la lutte contre la corruption aient été écartées et recommande qu’elles soient prises en compte.

## Le CCM attend avec intérêt les résultats de l’évaluation à venir par la Cour des comptes européenne de l’efficacité des mesures prises par l’UE pour soutenir l’état de droit dans les Balkans occidentaux, dont le respect constitue une condition préalable non négociable à l’adhésion à l’UE.

## Le CCM souligne qu’il convient de tirer d’importants enseignements de la gestion par les autorités serbes des circonstances sans précédent découlant de la pandémie de COVID-19. Certaines mesures prises ont en effet donné lieu à des protestations et suscité un mécontentement concernant notamment le manque de transparence autour des statistiques avant les élections de juin, la couverture médiatique et l’accès du public aux marchés publics et à d’autres documents pendant l’état d’urgence.

## Le CCM demande une nouvelle fois instamment aux autorités serbes de mettre en place les conditions d’un fonctionnement efficace, autonome et équitable des institutions indépendantes, et notamment du protecteur des citoyens (médiateur), du commissaire chargé des informations d’intérêt public et de la protection des données à caractère personnel, du commissaire à la protection de l’égalité, de l’institution de contrôle des comptes publics, de l’Agence pour la prévention de la corruption et de l’organe de réglementation pour les médias électroniques. Les nominations à ces fonctions ou au sein de ces organes, de même que les mesures que ces institutions prennent doivent être transparentes et totalement impartiales, sur la base des critères clairs convenus avec la société civile et les professionnels au cours d’un processus de consultation. Le CCM se déclare préoccupé par la rétrogradation éventuelle de l’accréditation du médiateur serbe par l’Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l’homme (GANHRI), du fait qu’il ne respecte plus pleinement les principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l’homme (principes de Paris). Il invite le médiateur et le gouvernement à remédier d’urgence aux lacunes recensées par GANHRI[[7]](#footnote-8).

## Le CCM fait de nouveau part de ses inquiétudes quant aux influences politiques qui s’exercent sur le pouvoir judiciaire et demande que des mesures soient prises d’urgence pour mener à bien les réformes constitutionnelles nécessaires afin de renforcer son indépendance, notamment concernant la nomination des juges et des procureurs.

## Les membres du CCM demandent une nouvelle fois au gouvernement serbe de mettre en œuvre de manière appropriée et transparente la loi modifiée sur la prévention de la corruption en vigueur depuis le 1er septembre 2020. Le CCM souligne la nécessité de renforcer concrètement et pas seulement sur le papier le rôle de l’Agence de lutte contre la corruption, en tant qu’institution clé pour combattre plus efficacement la corruption, en la rendant totalement indépendante et en la dotant d’un mandat plus solide s’agissant de repérer et de prévenir la corruption. Il invite les autorités serbes à coopérer avec l’Agence, à donner suite à ses rapports et à ses instructions, comme le prévoit la loi, et à prolonger les délais dont elle dispose pour intervenir dans d’éventuelles fraudes électorales.

## Le CCM invite une nouvelle fois les autorités européennes et serbes à prendre en considération le rapport de Human Rights Watch[[8]](#footnote-9) et à y répondre en conséquence. Ce rapport indique que peu d’améliorations ont été apportées en matière de protection des droits de l’homme en Serbie en 2019, que la volonté politique fait défaut dans le cadre des poursuites pour crimes de guerre devant les tribunaux nationaux, que le régime d’asile en Serbie reste défaillant, que les journalistes serbes continuent de faire l’objet d’attaques et de menaces, que la pluralité des médias est compromise par le fait que ceux-ci sont largement proches du parti au pouvoir et que le traitement des minorités et des personnes handicapées en Serbie est un sujet de préoccupation.

## S’agissant de la proposition de modification de la loi sur le libre accès aux informations d’intérêt public, le CCM invite une nouvelle fois le gouvernement serbe à permettre le libre accès aux informations pour les citoyens, sans restrictions inutiles, qui peuvent notamment prendre la forme d’informations classées confidentielles ou de restrictions d’accès pour tout ce qui concerne les entreprises publiques, le Trésor et la Banque nationale de Serbie.

## Le CCM exprime à nouveau son inquiétude quant au fait que la loi sur la protection des données à caractère personnel ne fournit pas d’orientations pour sa mise en œuvre et fait l’impasse sur des problèmes sérieux, tels que la vidéosurveillance et le traitement des données biométriques. Le CCM condamne une fois de plus le traitement irresponsable des données à caractère personnel par les autorités publiques et la diffusion non autorisée de données sensibles à caractère personnel des citoyens, OSC, médias et militants syndicaux qui révèlent des problèmes de gouvernance.

## Le CCM constate avec regret que la dégradation de la liberté des médias et de la liberté d’expression se poursuit, comme l’ont souligné Reporters sans frontières, Freedom House et l’Association des journalistes indépendants de Serbie. Cette dégradation s’est particulièrement accentuée pendant l’état d’urgence et dans le cadre des mesures prises pendant la pandémie. Le CCM condamne fermement les attaques, arrestations et violations injustifiées des droits des journalistes, des médias et des organisations de la société civile.

## Le CCM réitère sa satisfaction quant à l’adoption de la nouvelle stratégie sur les médias en janvier 2020 et de son plan d’action en décembre 2020, mais appelle de ses vœux sa mise en œuvre concrète, une indépendance nettement renforcée pour l’organisme de réglementation des médias électroniques, et plus particulièrement pour sa structure de gestion (Conseil et bureau REM), une méthodologie plus claire et impartiale et un financement transparent des médias. Le CCM salue l’intention exprimée dans la stratégie sur les médias d’améliorer la législation dans ce secteur grâce aux modifications prévues des trois lois de 2014. Le CCM regrette que la couverture médiatique préélectorale et liée à la pandémie ait fait apparaître un degré significatif de déséquilibre médiatique et de présentation partiale des faits, et demande aux autorités serbes de prendre d’urgence les mesures qui s’imposent pour remédier à cette situation. Le CCM invite les autorités serbes à ne pas répéter les erreurs commises dans la mise en œuvre de la stratégie médiatique précédente de 2011, dont de nombreux aspects ont été négligés par la suite, notamment l’obligation de mettre fin au contrôle des médias par l’État.

## Le CCM appelle à reconnaître le principe du travail décent, fondé sur des contrats, la sécurité et une rémunération décente payée en temps voulu, ainsi qu’à prendre en compte de manière adéquate les questions liées au marché du travail, telles que la réglementation du télétravail et l’économie informelle. Le CCM encourage les pouvoirs publics serbes à prendre les mesures nécessaires et à associer activement les partenaires sociaux de manière à offrir à leurs citoyens la garantie de bénéficier de conditions de travail décentes, dans un environnement économique sain et sans corruption, ainsi que d’un niveau de protection de l’emploi (NPE) plus élevé, afin de relever les défis prégnants que pose le marché du travail dans le pays, le plus grave étant constitué par la tendance persistante à la fuite des cerveaux et à l’émigration de la main-d’œuvre.

## Le CCM se déclare préoccupé par la vision promue dans la stratégie nationale pour l’emploi 2021-2026 proposée par le gouvernement serbe. Le groupe de travail sur la politique sociale et l’emploi de la Convention nationale sur l’UE a estimé que cette proposition constitue un pas en arrière, étant donné qu’aucun moyen de renforcer le dialogue social n’est prévu, que le nombre de groupes vulnérables ciblés pour l’inclusion sur le marché du travail a été réduit à seulement quatre, et que les dotations prévues pour les mesures actives en faveur de l’emploi sont insuffisantes, ne représentant que 0,2 % du PIB en 2026. La Convention nationale sur l’UE a également mentionné l’absence de mesures visant à encourager l’inclusion sociale et la réduction de la pauvreté, tandis que la stratégie pour l’emploi ne fait aucunement mention du recours à la politique de l’emploi dans le contexte du développement durable.

1. **Aperçu de la situation de la société civile en Serbie**

## Tout en soutenant l’obligation faite à tous les organes de l’administration publique serbe de présenter au bureau pour la coopération avec la société civile un plan annuel d’appels publics pour le financement des OSC, le CCM demande de veiller à un meilleur suivi de leur mise en œuvre dans la pratique et à une meilleure définition des critères applicables au soutien financier public. Le CCM souligne que la pandémie de COVID-19 et la réaffectation des fonds dans le cadre de l’état d’urgence ne peuvent être invoquées pour justifier la suspension des procédures d’octroi de subventions aux OSC, laquelle affaiblirait leur position.

## Le CCM prend acte avec regret du rétrécissement continu de l’espace dévolu à la société civile en Serbie et de l’intensification des activités des organisations de la société civile gérées par le gouvernement, comme l’observent des organisations telles que CIVICUS, qui qualifient l’espace dévolu à la société civile en Serbie d’entravé, faisant figurer la Serbie parmi les pays des Balkans où les obstacles au libre développement des OSC sont les plus importants. Le CCM se déclare préoccupé par un certain nombre d’exemples concrets de tels obstacles, parmi lesquels la demande adressée en juillet 2020 par l’administration serbe pour la prévention du blanchiment de capitaux aux banques pour que celles-ci fournissent des données sur les transactions financières de plusieurs organisations, médias et particuliers, sans présenter de justification ou de motifs juridiques de suspicion. Le CCM partage les préoccupations des experts des droits de l’homme des Nations unies formulées le 11 novembre 2020 et celles exprimées ultérieurement par le Groupe d’action financière (GAFI)[[9]](#footnote-10) et MoneyVal[[10]](#footnote-11), et condamne fermement l’utilisation abusive de la loi serbe sur la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme pour porter atteinte à la capacité de la société civile d’exercer légalement ses libertés d’expression et de réunion et son droit de participer aux affaires publiques.

## Le CCM condamne fermement les attaques commises contre des organisations de la société civile par des représentants du gouvernement, du parlement et des médias financés par le gouvernement, et invite les autorités serbes à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour traduire en justice les auteurs et les commanditaires de ces attaques.

## Le CCM fait une nouvelle fois observer que parmi les obligations qui s’imposent à un pays candidat, l’une des plus importantes consiste à créer un environnement propice à la participation des OSC aux réformes indispensables, et ce, non seulement dans les démarches liées aux négociations mais également dans tous les processus de prise de décision à tous les échelons de gouvernance. À cet égard, le CCM prend note de la diminution du nombre de lois adoptées selon la procédure d’urgence et appelle de ses vœux la poursuite de cette tendance ainsi que son renforcement. En effet, ces procédures d’urgence ne permettent pas la tenue d’un débat public et excluent toute possibilité d’apporter des modifications, deux éléments indispensables à toute procédure législative démocratique. Le CCM demande une nouvelle fois le rallongement des périodes de consultations publiques, ainsi qu’une meilleure prise en compte et un meilleur suivi des observations sur les projets de loi. Une fois la loi adoptée, sa mise en œuvre doit faire l’objet d’un suivi et d’une évaluation appropriés, caractérisés par une forte participation de la société civile.

## Les membres du CCM rappellent la nécessité d’associer à un stade précoce les partenaires sociaux à l’élaboration des lois avec les ministères compétents, ce qui permettra une meilleure qualité des discussions au sein du Conseil économique et social (CES). Ils soulignent que les recommandations et avis du CES devraient également inclure les opinions qui ne vont pas dans le sens de la position majoritaire, afin de permettre aux membres qui ont voté contre ou qui se sont abstenus d’exprimer leur point de vue auprès des décideurs concernés. Le projet de stratégie nationale pour l’emploi 2021-2026 n’envisage aucune mesure de renforcement des capacités des partenaires sociaux ni du CES lui-même. Le CCM demande que les propositions législatives examinées par le CES soient accompagnées de ses recommandations et avis lorsqu’elles sont transmises au parlement.

## Les membres du CCM insistent sur la nécessité, pour les autorités serbes, de mener un dialogue social tripartite véritable, et non uniquement formel, au sein du CES, et aussi de consulter la Convention nationale sur l’UE et d’autres plateformes concernées de la société civile de manière plus complète et systématique à toutes les étapes et dans tous les chapitres pertinents des négociations d’adhésion à l’Union européenne.

## Le CCM charge ses coprésidents de transmettre la présente déclaration conjointe au Conseil de stabilisation et d’association UE-Serbie, à la commission parlementaire de stabilisation et d’association UE-Serbie, au Service européen pour l’action extérieure (SEAE), à la Commission européenne et au gouvernement de Serbie.

\* \* \*

Conformément au règlement intérieur du CCM UE-Serbie, la présente déclaration conjointe est adoptée par 17 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

La prochaine réunion du CCM se tiendra à Belgrade dans le courant du deuxième semestre de 2021. Comme convenu lors des réunions précédentes, l’évaluation de l’environnement favorable à la société civile et du respect des critères politiques d’adhésion dits «de Copenhague» est une composante permanente de l’ordre du jour des réunions du CCM.

Bruxelles, le 5 février 2021

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Communiqué de presse conjoint à l’issue de la réunion du Conseil de stabilisation et d’association UE-Serbie en décembre 2020

<https://www.consilium.europa.eu/media/47650/joint-press-statement-eu-serbia-sac.pdf> [↑](#footnote-ref-2)
2. «Renforcer le processus d’adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux» COM(2020) 57 final; «Un plan économique et d’investissement pour les Balkans occidentaux»COM(2020) 641 final; «Communication de 2020 sur la politique d’élargissement de l’UE»COM(2020) 660 final. [↑](#footnote-ref-3)
3. Fondé en 2017 dans le but de donner une voix régionale à plus de 350 000 entreprises de la région, le forum d’investissement de la chambre des six pays des Balkans occidentaux est une initiative réunissant la Chambre de commerce et d’industrie de Serbie, moteur de cette initiative, et les chambres de commerce d’Albanie, du Kosovo, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine du Nord et du Monténégro. [↑](#footnote-ref-4)
4. <https://www.osce.org/files/f/documents/a/3/466026.pdf> [↑](#footnote-ref-5)
5. Rapport 2020 sur la Serbie, p. 11. [↑](#footnote-ref-6)
6. Cette désignation est utilisée sans préjudice des positions sur le statut du Kosovo et se conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi qu’à l’avis de la Cour internationale de justice (CIJ) sur la déclaration d’indépendance du Kosovo. [↑](#footnote-ref-7)
7. [https://nhri.ohchr.org/EN/AboutUs/GANHRIAccreditation/Documents/SCA Report December 2020 - 24012021 - fr.pdf](https://nhri.ohchr.org/EN/AboutUs/GANHRIAccreditation/Documents/SCA%20Report%20December%C2%A02020%20-%2024012021%20-%20fr.pdf) (pages 31-35). [↑](#footnote-ref-8)
8. <https://www.hrw.org/world-report/2020/country-chapters/serbia/kosovo> [↑](#footnote-ref-9)
9. <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownLoadFile?gId=35813> [↑](#footnote-ref-10)
10. <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownLoadFile?gId=35807> [↑](#footnote-ref-11)